



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 5  
(Hebdomadaire)

le 1er février 1978

Politique fédérale d'aide aux minorités . . . . .	1
L'ancien maire de Québec dans le Cabinet Trudeau . . . . .	3
Accord nucléaire entre le Canada et la Communauté européenne . . . . .	3
Nomination d'une présidente au Conseil économique du Canada . . . . .	3
Une vaste étude du milieu marin précède les opérations de forage . . . . .	4
Nouvelles nominations à l'Ordre du Canada . . . . .	5
Le musée McCord célèbre le centenaire du parc du Mont-Royal . . . . .	6
Identification des lieux propres au stockage des déchets radioactifs . . . . .	6
Programme de bourses d'études dans les disciplines du logement . . . . .	6
La chronique des arts . . . . .	7
Nouvelles brèves . . . . .	8

## Politique fédérale d'aide aux minorités

*Le secrétaire d'État, M. John Roberts, a fait connaître récemment la seconde phase de la politique fédérale d'aide aux minorités francophones et anglophones. Cette seconde phase donnera une plus grande réalité aux principes de l'égalité linguistique énoncés par le gouvernement fédéral en 1969.*

*Dans l'affermissement de sa politique d'aide aux minorités, le gouvernement établira incessamment un mécanisme permanent d'accueil, accentuera la concertation avec les organismes concernés par le bien-être des minorités et accordera des sommes accrues pour le développement socioculturel de ces minorités.*

*M. Roberts a souligné que le gouvernement insistait de plus en plus pour que les citoyens se sentent libres de vivre et de s'épanouir dans la langue officielle de leur choix.*

*Il a indiqué que les gouvernements et les citoyens devraient s'efforcer d'assurer l'égalité du français et de l'anglais devant les parlements et les tribunaux, ainsi que dans les systèmes d'éducation, les services publics, les services de radio et de télévision d'État.*

*Nos lecteurs trouveront ci-après des passages de la déclaration de M. Roberts:*

...L'an dernier, tel que je l'ai rappelé dans le document intitulé *Un choix national*, le gouvernement a insisté pour que les principes qu'il fait respecter à l'intérieur même de ses cadres soient graduellement acceptés par tous les Canadiens et par leurs gouvernements provinciaux.

Ces principes fondamentaux incitent, directement ou indirectement, les gouvernements fédéral et provinciaux à prendre les moyens nécessaires en vue de garantir le maintien et l'épanouissement du patrimoine linguistique et culturel des deux communautés, enrichi par la diversité culturelle des autres communautés de souches différentes.

L'action du gouvernement fédéral, entreprise depuis 1969 dans le but de veiller à l'épanouissement des groupes minoritaires de langue officielle, dans le domaine de l'éducation et de l'action sociocultu-

relle plus particulièrement, traduit clairement l'esprit de ces principes, le double objectif étant de les aider à s'identifier davantage en conservant leur langue et leur culture et d'encourager les majorités à comprendre les aspirations des minorités.

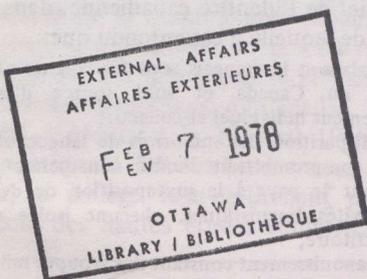
## Mesures prises

...Au cours de la dernière année, j'ai doublé le budget accordé aux minorités de langue officielle et j'ai entamé de nouvelles négociations avec les gouvernements provinciaux pour permettre une meilleure utilisation des fonds transférés aux provinces pour l'enseignement de la langue seconde officielle et de la langue de la minorité. Enfin, malgré les restrictions budgétaires, nous avons porté de \$30 à \$75 millions le budget du programme des groupes minoritaires de langue officielle pour les cinq prochaines années.

Depuis lors, les efforts du gouvernement fédéral se sont accrues et ont permis notamment aux minorités d'affirmer leur identité avec plus de fermeté. La preuve en est que les députés, tout comme les associations provinciales, les associations nationales et la Fédération des francophones hors Québec ont soulevé à main-

A la suite d'un vote récent, le Conseil provincial de la Fédération des professeurs d'écoles secondaires de l'Ontario appuie le droit de tous les élèves de l'Ontario à recevoir leur enseignement en français ou en anglais.

La Fédération représente environ 37 000 professeurs d'écoles secondaires de l'Ontario.



Né le 1er février 1882, Louis S. Saint-Laurent fut premier ministre du Canada de 1948 à 1957. Sous son leadership, le Canada prit une part de plus en plus importante dans les affaires mondiales et M. Saint-Laurent fut notamment l'un des principaux architectes de l'OTAN. Il est mort en 1973.

tes reprises des questions importantes sur l'avenir des communautés de langue minoritaire. Tout cela témoigne de l'éveil des communautés et des individus chez les minorités de langue officielle.

Nous avons reçu, au gouvernement fédéral, l'expression de ces inquiétudes avec beaucoup de sympathie et nous avons entrepris de réexaminer les politiques touchant les minorités. Mais ce serait trahir la vérité que d'affirmer qu'il n'y avait jusque-là aucune politique générale pour aider les minorités francophones à survivre et à s'épanouir.

Si elle ne s'est pas toujours manifestée clairement, c'est probablement parce que, de par sa complexité, elle dépassait largement le cadre d'un seul ministère ou d'un seul organisme fédéral, et que son action ne portait pas toujours uniquement sur les programmes destinés directement aux communautés francophones et anglophones.

Je n'en veux pour exemple que la politique du bilinguisme dans l'administration fédérale. Elle avait pour but, en bonne partie du moins, de donner des services en français aux minorités. Référons-nous à la déclaration de M. Keith Spicer dans son dernier rapport déposé à titre de commissaire aux langues officielles:

- "En reconnaissant officiellement leurs associations provinciales et les appuyant finan-

### M. Chrétien chaudement ovationné

Récemment, alors qu'il prononçait un discours sur les perspectives économiques du Canada devant les membres du Canadian Club de Toronto, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, mit son texte de côté pour promettre avec beaucoup d'ardeur de lutter pour l'unité canadienne.

Autrefois avocat à Trois-Rivières et longtemps "cantonné de l'autre côté de la clôture", M. Chrétien résolut un jour de suivre le conseil d'un confrère et de visiter le reste du pays. C'est alors qu'il prit conscience de tout ce que représentait le Canada. Il comprit pourquoi "des millions de gens partout dans le monde donneraient jusqu'à leur chemise pour obtenir le privilège de devenir Canadien".

Pressant les Canadiens d'abattre les barrières qui les séparent, le ministre a rappelé l'un des plus grands moments de sa carrière, alors que ses fonctions de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lui fournirent l'occasion d'examiner l'un des premiers livres écrits en esquimau. Selon M. Chrétien, "les Inuit sont la preuve vivante que l'on peut subsister en tant qu'entité culturelle et linguistique distincte au sein de la grande famille canadienne".

Le ministre a fortement encouragé ceux qui parlent le français à s'adresser aux Québécois dans leur langue pour que ces derniers se sentent à l'aise au sein de la Confédération. Soulignant ses propres efforts en anglais, il ajouta pour badiner: "Je sais que mon anglais n'est pas parfait, mais il est meilleur que votre français".

M. Chrétien a poursuivi en disant combien il a été surpris, lui qu'on avait toujours mis en garde contre la fréquentation des églises non catholiques, de découvrir à l'occasion de cérémonies anglicanes officielles un peuple "plus catholique que les catholiques".

Après 11 ans au sein du Cabinet fédéral "ma vision du Canada a beaucoup changé", avoue M. Chrétien, qui fut chaudement ovationné.

cièrement, adoptant la Loi sur les langues officielles destinée à étendre leurs droits et, enfin, les amenant à prendre davantage conscience d'elles-mêmes grâce à l'animation socioculturelle, l'administration fédérale a rendu concevable leur renaissance. Tout cela a contribué à ne plus faire de ces groupes la minorité d'une minorité, mais au contraire a consacré leur appartenance à l'une des deux "majorités" nationales."

Par suite de cette révision, d'ailleurs, chaque ministère devra désormais devenir plus précis et tenir compte des besoins des communautés minoritaires dans la préparation de son plan annuel d'amélioration de la qualité des services donnés dans les deux langues.

Dans un autre domaine, celui de la radio-télédiffusion, le geste principal du gouvernement fédéral a été l'approbation du Plan de rayonnement accéléré de la Société Radio-Canada, pour que chaque communauté de langue officielle soit servie dans sa langue.

### Domaine de l'éducation

Au chapitre de l'éducation, mentionnons l'entente fédérale-provinciale conclue en 1970 dans le but d'encourager les dix provinces à maintenir et même à élargir leur système d'enseignement dans la langue de la minorité.

J'ai mentionné l'action socioculturelle de mon ministère, axée nettement et

directement sur le développement des communautés minoritaires.

On pourrait allonger cette liste et mentionner la politique de l'étiquetage, le programme d'aide aux provinces pour la formation bilingue de leurs fonctionnaires ou la traduction de leurs lois, l'aide au secteur privé et aux associations bénévoles et l'activité des institutions culturelles fédérales.

Par ailleurs, reconnaissons qu'un grand nombre des moyens d'action pris pour aider les minorités relèvent des provinces. C'est ce qui a amené le premier ministre à proposer aux provinces, en septembre dernier, que soient insérés dans la Constitution canadienne les droits linguistiques des minorités. Ce serait la clef de voûte de la protection des droits linguistiques des minorités. Le gouvernement fédéral a bon espoir que les provinces acquiesceront à sa proposition.

...Aujourd'hui, j'ai le plaisir de réaffirmer les positions de principe du gouvernement fédéral touchant plus particulièrement les minorités de langue officielle et celui d'annoncer qu'un mécanisme d'accueil sera mis en place pour mieux les servir et que le programme d'action socioculturelle du secrétariat d'État sera, comme je viens de le mentionner, considérablement augmenté au cours des cinq prochaines années. Notre approche est assez clairement définie et les idées fondamentales en sont assez bien structurées; cependant les modalités d'application restent à préciser.

### Les principes

La politique linguistique est un élément essentiel de l'identité canadienne, dans le cadre de laquelle il est entendu que:

- l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada et sont source d'épanouissement individuel et collectif;
- la disparition des minorités de langue officielle compromettrait l'unité canadienne en réduisant le pays à la juxtaposition de deux collectivités linguistiques, chacune isolée sur son territoire;
- l'épanouissement constant des groupes minoritaires de langue officielle dans toutes les provinces encourage, dans la société canadienne, l'ouverture à tout un ensemble de valeurs et de cultures.

En vue de préserver et de développer au Canada une société au sein de laquelle les membres des deux collectivités de langue officielle puissent vivre, travailler et communiquer dans un esprit d'égalité et de respect mutuel, la reconnaissance des principes de l'égalité linguistique doit s'intégrer à l'édifice social canadien:

(suite à la page 8)

## L'ancien maire de Québec dans le Cabinet Trudeau

Le premier ministre a annoncé, le 19 janvier, la nomination de M. Gilles Lamontagne au poste de ministre sans portefeuille.



M. Gilles Lamontagne

Le nouveau ministre avait été élu le 24 mai 1977 dans la circonscription de Langelier (près de Québec) laissée vacante par le départ de M. Jean Marchand, aujourd'hui membre du Sénat. M. Gilles Lamontagne avait été nommé, le 4 octobre dernier, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Avant son élection à la Chambre des communes, M. Lamontagne était, depuis 1965, maire de Québec. Il fut également président de la Communauté urbaine de Québec, vice-président de la Fédération canadienne des municipalités et membre du Conseil économique du Canada.

Né à Montréal le 17 avril 1919, M. Lamontagne a fait ses études dans cette ville, au collège Jean-de-Brébeuf puis à l'École des hautes études commerciales.

Le secrétaire d'État, a annoncé la nomination de M. Arthur Gelber, O.C., de Toronto, au poste de président du Conseil d'administration de la Corporation du Centre national des Arts, pour un mandat de quatre ans. Vice-président du Conseil des arts de l'Ontario, M. Gelber est également membre du Conseil d'administration de l'American Council for the Arts de New York. Il a travaillé par le passé avec de nombreux organismes artistiques canadiens et américains.

## Accord nucléaire entre le Canada et la Communauté européenne

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 16 janvier la signature d'un accord de coopération nucléaire entre le gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'Énergie atomique. L'accord de garanties nucléaires qui a été négocié est une mise à jour de l'"Accord entre le gouvernement du Canada et la Commission européenne de l'Énergie atomique concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique" signé le 6 octobre 1959.

Voici certains des points de l'accord amendé:

— Aucune matière soumise à l'accord amendé ne pourra servir à la fabrication d'armes nucléaires ou à toute autre utilisation militaire de l'énergie nucléaire, ou à la fabrication de tout autre dispositif explosif nucléaire.

— Cet engagement et les autres dispositions de l'accord seront vérifiés au Canada par l'Agence internationale de l'Énergie atomique et dans la Communauté par Euratom et l'AIEA conformément aux accords conclus entre Euratom, ses États membres et l'AIEA.

— Des dispositions pour l'application d'un système de garanties sont convenues par les deux parties pour le cas où les

garanties Euratom/AIEA ne seraient plus appliquées.

— La Communauté reconnaît que le Canada exige des assurances spécifiques avant le transfert de technologie nucléaire canadienne. La Communauté et le Canada ont convenu que les transferts de technologie nucléaire "sensible", y compris la technologie CANDU, seront couverts par des accords à conclure individuellement par les États membres de la Communauté et le gouvernement du Canada.

— L'accord de 1959 assure déjà le contrôle sur les retransferts de matières et équipements nucléaires.

— L'accord donne l'assurance que les matières d'origine canadienne ne seront pas utilisées dans les réacteurs français avant que des garanties administrées par Euratom et vérifiées par l'AIEA ne soient en vigueur. De plus, des assurances sont données que tout plutonium dérivé de matières d'origine canadienne sera utilisé seulement dans le programme nucléaire civil de la France.

— Un arrangement intérimaire est convenu concernant l'enrichissement au-delà de 20 p.c., le retraitement et le stockage ultérieur de plutonium et d'uranium hautement enrichi.

## Nomination d'une présidente au Conseil économique du Canada

Le premier ministre a annoncé récemment la nomination de Mme Sylvia Ostry au poste de présidente du Conseil économique du Canada.

Mme Ostry a effectué de nombreux travaux de recherche sur des questions touchant la main-d'oeuvre (à l'intention du ministère du Travail, du comité sénatorial spécial de la main-d'oeuvre et de l'emploi et du comité du gouvernement du Manitoba sur l'avenir économique de cette province).

Directrice adjointe de la division du travail du Bureau fédéral de la statistique, de 1964 à 1966, elle devint, en 1969, directrice du Conseil économique du Canada et, l'année suivante, vice-présidente de cet organisme. En 1972, elle était nommée statisticienne en chef du Canada, poste qu'elle a occupé jusqu'au 19 février 1975, date à laquelle elle était nommée sous-ministre de la Consommation et des Corporations.

Mme Ostry, qui est originaire de Winnipeg (Manitoba), a étudié à l'Université du Manitoba, à l'Université McGill et à Cambridge. Elle détient un doctorat en sciences économiques. Elle est co-auteur d'un ouvrage sur l'économie du travail dont la troisième édition paraîtra cette année.



Mme Sylvia Ostry

## Une vaste étude du milieu marin précède les opérations de forage

M. Hugh Faulkner, ministre des Affaires indiennes et du Nord, a annoncé la création d'un programme "unique" de recherches écologiques effectuées dans la mer de Baffin, laquelle contient peut-être quelques-uns des plus grands gisements pétrolifères et gazéifères du Canada.

Selon M. Faulkner: "Le programme d'études sur l'environnement marin de l'Arctique de l'Est nous permettra d'établir systématiquement le caractère des contraintes écologiques avant d'autoriser le forage sous-marin dans cette partie de l'Arctique."

Bien que les sociétés pétrolières aient obtenu des permis de prospection et que bon nombre d'études sismographiques aient été menées dans cette région au cours des dernières années, le forage en mer n'est pas encore autorisé, a précisé le Ministre.

### Projet unique

M. Faulkner signale que les études, d'une durée de quatre ans, faites dans le détroit de Lancaster, la baie de Baffin et le détroit de Davis, sont uniques pour un certain nombre de raisons. Notamment: — il s'agit des premières recherches effectuées avant que l'autorisation de forage ne soit accordée;

— les résidants du Nord, notamment les Inuit, participeront à ces études et représenteront dix localités de l'île Baffin à un conseil consultatif auprès du comité de gestion;

— c'est la première fois que les effets possibles de la prospection seront analysés sur le plan régional et écologique plutôt qu'au niveau d'un chantier particulier;

— la plus grande partie des coûts sera assumée par l'industrie pétrolière.

### A quoi servira l'argent?

Principaux sujets de recherche:

*Océanographie* — Fournir une description des eaux maritimes et, plus particulièrement, des courants et de leur variabilité. En outre, fournir des données sur le mouvement des vagues.

*Climat* — Aider à mieux prédire dans quelle direction se déplaceraient les déversements d'hydrocarbures. Le projet portera sur la collecte de renseignements sur la répartition des glaces, sur la formation et les caractéristiques des banquises et sur le climat, notamment au large des côtes.

*Action abrasive des glaces* — Rassembler des données sur l'action exercée par les glaces sur les fonds marins.

*Utilisation du sol* — Tirer une série de cartes illustrant la surface géologique de la région côtière, les ressources biologiques, la sensibilité du sol, son utilisation actuelle, les banquises et le littoral.

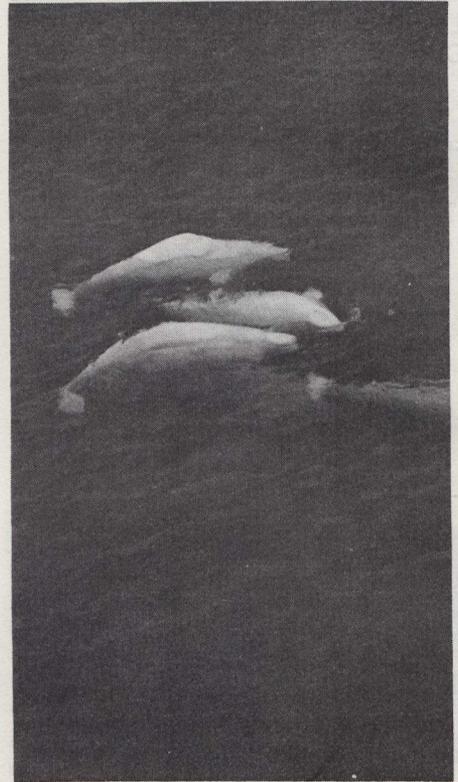
*Mammifères marins* — Rassembler des données sur le nombre et les déplacements de phoques et de baleines; aider à déterminer les régions et la période où les mammifères pourraient être sensibles aux perturbations créées par le forage sous-marin ou les déversements d'hydrocarbures. Les études seront effectuées à partir du littoral, de l'air et de la mer.

*Oiseaux aquatiques* — Déterminer les itinéraires migratoires, les bassins d'alimentation et autres régions maritimes en général fréquentées par les oiseaux et déterminer la période de fréquentation. Recours aux avions et à la photographie aérienne.

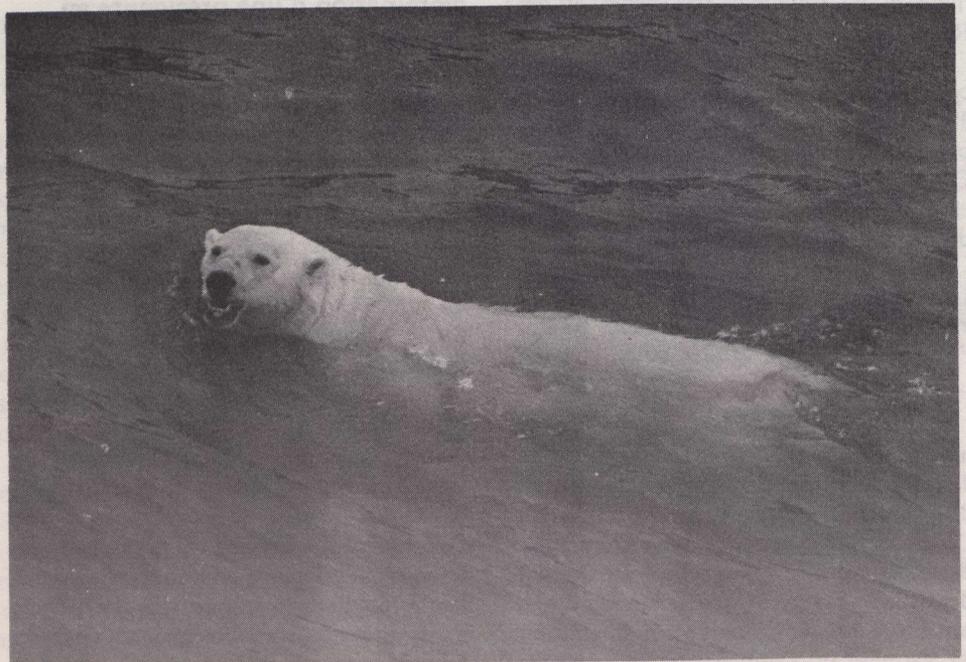
*Ours polaires* — Fournir des renseignements sur la répartition des ours polaires, observée d'un avion.

*Température des ours polaires* — Déterminer les effets du pétrole sur la fourrure des ours polaires et sur la régulation thermique de leur corps. L'étude sera menée sur des ours en captivité.

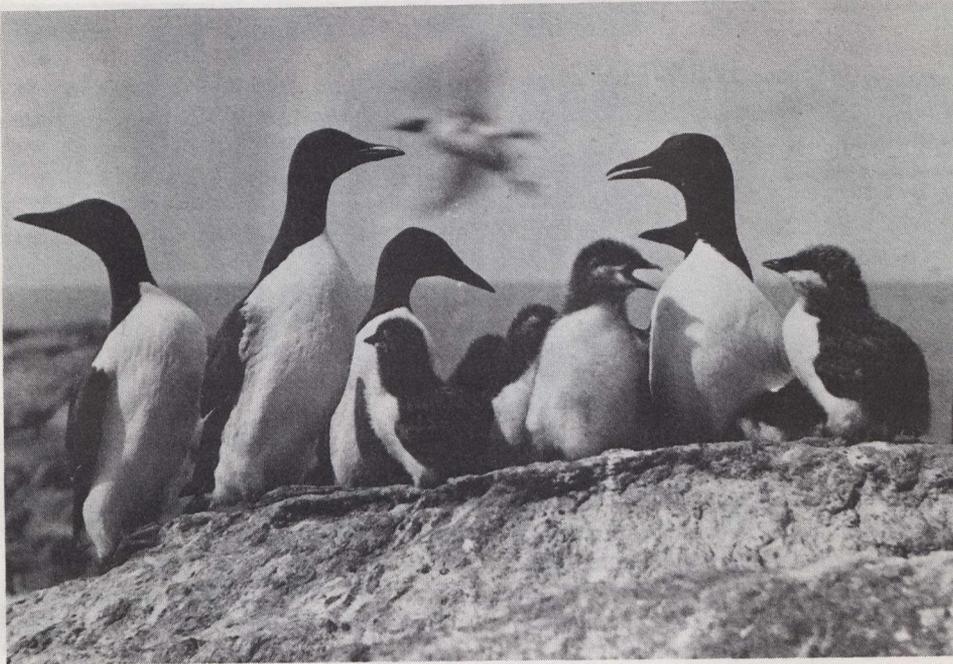
Des recherches seront également effectuées sur des poissons d'eau salée et d'eau



Personne n'a jamais été témoin de la naissance d'un bélouga ou baleine blanche. Celle-ci se nourrit principalement de calmars, de morues polaires et d'invertébrés — leurs prédateurs sont les épaulards, les ours polaires et l'homme.



Les ours polaires adultes parcourent la banquise à la recherche du phoque dont ils mangent uniquement la peau et un peu de graisse. Les restes servent aux femelles, aux petits ainsi qu'aux renards de l'Arctique qui auraient bien du mal à se débrouiller seuls.



Les guillemots de Troil n'élèvent qu'un seul oisillon par couple et il n'atteint pas la maturité sexuelle avant l'âge de quatre ou cinq ans. A la fin de l'été, des groupes de petits, généralement accompagnés d'un adulte ou deux, entreprennent (à la nage) leur migration vers l'est, à destination du Groenland où ils passeront l'hiver.

douce et sur l'omble de l'Arctique, le zooplancton, les effets du pétrole sur les mammifères, la décomposition et la dispersion du pétrole, les trajectoires des déversements d'hydrocarbures et la planification d'urgence.

En outre, le navire *CSS Hudson* effectuera deux voyages dans les eaux de la mer de Baffin pour recueillir des échantillons d'eau et pour examiner les formations sédimentaires du sol marin.

### Nouvelles nominations à l'Ordre du Canada

Le 13 janvier, la Résidence du gouverneur général annonçait 62 nouvelles nominations à l'Ordre du Canada (deux compagnons, 21 officiers et 39 membres). Le gouverneur général, M. Jules Léger, chancelier et compagnon principal de l'Ordre, remettra les décorations au cours d'une cérémonie d'investiture qui aura lieu ultérieurement à sa résidence.

Les deux compagnons sont: le général J.A. Dextraze et le Dr John Evans.

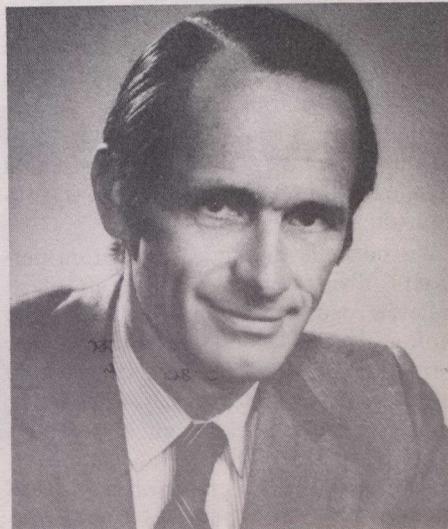
Le général Dextraze, qui est aujourd'hui président du Conseil d'administration du Canadien National, a dirigé les Forces armées de 1972 à 1977.

Le Dr Evans, qui est président de l'Université de Toronto, représente l'Ontario à la Commission d'enquête sur l'unité canadienne. Il a fait partie de l'Organisation mondiale de la santé.

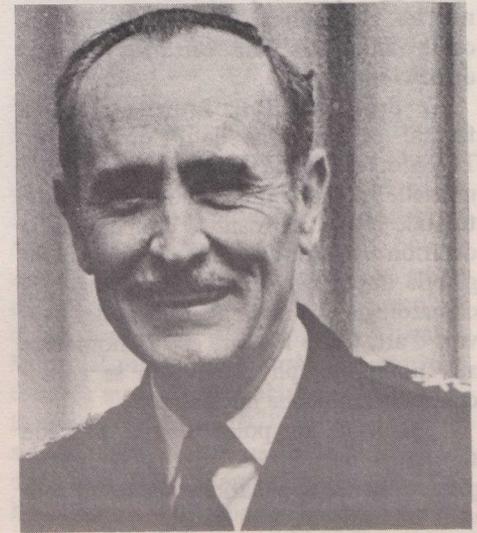
#### Officiers

Parmi les officiers, on remarque Bobby

Hull, joueur de hockey des Jets de Winnipeg; Garfield Weston, philanthrope; Keith Spicer, ancien commissaire aux langues officielles; Sylvia Ostry, sous-ministre de



M. John Evans



Général J.A. Dextraze

la Consommation et des Corporations; Harry Boyle, ancien président du CRTC; Simon Reisman, ancien sous-ministre des Finances; Lloyd Barber, président et vice-chancelier de l'Université de Regina; Henri Bergeron, présentateur à Radio-Canada; Samuel Clark, ancien président de la Société royale du Canada; G. Campbell Eaton, homme d'affaires de Saint-Jean, Terre-Neuve.

Nicholas Goldsmidt, directeur artistique du Spring Festival de Guelph (Ontario); Roy Kiyooka, poète de Moose Jaw, (Saskatchewan); Robert Prevost, décorateur de théâtre, de Montréal.

Jacques Hébert, président de Jeunesse canadienne du monde; Larkin Kerwin, ancien président de l'Université Laval; Jean Ostiguy, homme d'affaires de Montréal.

#### Membres

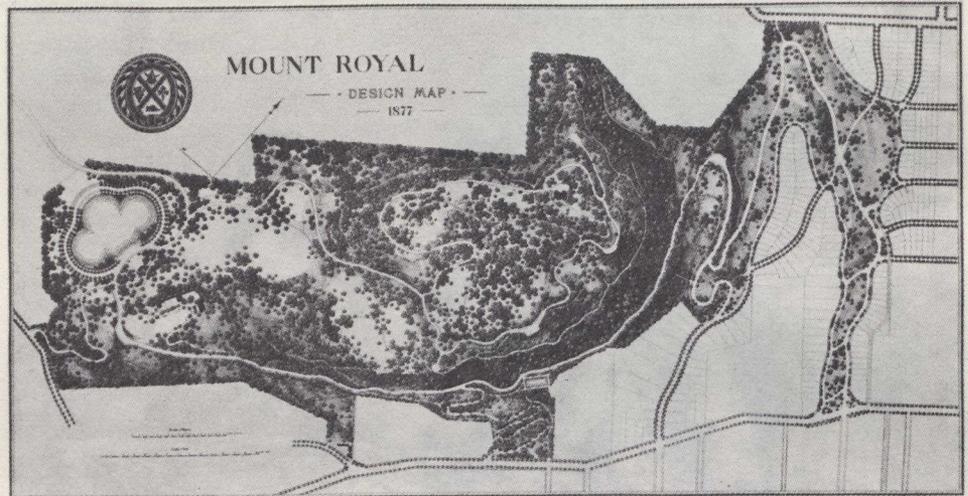
Parmi les membres, on remarque Fulgence Charpentier, correspondant du journal *Le Droit* à Montréal.

Maxwell Cummings, homme d'affaires de Montréal; Jeanne Cypihot, de Mont-Royal, directrice de l'Institut national canadien pour les aveugles; Georges Gaudreau, de Sillery, président de l'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent; Robert Gauthier, d'Ottawa, ancien président de l'Association canadienne des éducateurs de langue française.

André-M. Guillemette, ancien directeur adjoint de l'Office des oeuvres du diocèse de Montréal; Paul Lacoursière, de Trois-Rivières, président de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec; Guy Toupin, de Montréal, président du comité de sécurité des jeux Olympiques.

## Le musée McCord célèbre le centenaire du plan du Mont-Royal

Le musée McCord présente une exposition célébrant le centenaire du plan d'aménagement du parc du Mont-Royal. Pour illustrer le changement d'aspect de la montagne au fil des siècles (1556 à 1977) *Mount Royal, Montreal* montre des tableaux, photos, cartes et plans anciens et modernes. Le Mont-Royal doit son nom à Jacques Cartier qui l'a découvert en 1535, lorsqu'il a atteint la bourgade indienne d'Hochelaga, au pied de la montagne. L'exposition, qui suit l'ordre chronologique, commence par une reproduction du plan architectural d'Hochelaga, dessiné et publié par Giambattista Ramusio en 1556. Il s'agit du premier document portant le nouveau nom de la montagne et, fait singulier, il est en italien. Sur les cartes suivantes, *Monte Real* (Mont-Royal) a pris la forme contractée de *Montréal*. Le plan du parc du



Mont-Royal est l'oeuvre de Frederick Law Olmsted, éminent architecte-paysagiste à qui l'on doit l'aménagement de *Central Park* à New York. Le plan date de 1877. Par ses documents racontant la croissance urbaine de Montréal depuis la délimitation de son territoire en 1792,

l'exposition *Mount Royal, Montreal* montre de quelle façon l'emplacement naturel d'une ville contribue à la façonner. Une monographie illustrée, dont les textes sont signés John Bland, Phyllis Lambert et David Bellman, permet de suivre l'exposition, présentée jusqu'au 6 mars.

## Identification des lieux propres au stockage des déchets radioactifs

Des chercheurs de l'Université de Toronto ont mis au point une nouvelle méthode d'analyse au radiocarbone à partir d'une découverte faite le printemps dernier à l'Université de Rochester (É.-U.). Ce procédé révolutionnaire, qui a aussi été expérimenté à l'Université McMaster d'Hamilton, permet de dater des échantillons mille fois plus petits que par le passé.

Il sera désormais possible d'analyser des particules de carbone prélevées dans des nappes phréatiques, afin de déterminer les possibilités de stockage des déchets radioactifs dans certaines couches du sous-sol.

Le professeur A.E. Litherland, de la faculté de physique de l'Université de Toronto, a déclaré à ce propos: "Cette nouvelle méthode qui, à mon avis, constitue une révolution dans le domaine de la datation au carbone 14 est d'une très grande importance pour l'archéologie, la climatologie et l'authentification des oeuvres d'art. Cette réussite est un hommage aux nombreux physiciens qui se consacrent à la recherche nucléaire.

"La mise au point de ce procédé témoigne de l'intérêt de la recherche pure, dont les applications dépassent souvent le champ d'étude initial."

L'efficacité du nouveau procédé a été

vérifiée par l'étude comparée des résultats d'expériences effectuées au moyen de l'ancienne et de la nouvelle méthode de datation sur quatre échantillons géologiques dont les âges variaient entre 200 et 40 000 ans. Les échantillons de roches volcaniques et de roches prélevées dans des formations de la période glaciaire en Amérique du Nord, avaient été fournis par la Commission géologique des États-Unis.

Auparavant, la méthode de datation au carbone nécessitait l'utilisation d'échantillons relativement volumineux, dont on mesurait la radioactivité au moyen d'un compteur Geiger après les avoir transformés en bioxyde de carbone. Cette façon de procéder, qui entraînait la destruction de tout l'échantillon, ne permettait pas d'analyser des substances organiques plus petites (de l'ordre du milligramme) présentant un intérêt scientifique ou autre.

La nouvelle méthode de datation permettra d'analyser le carbone de l'eau prélevée dans des mines et des puits profonds, afin de déterminer si certaines formations géologiques sont capables de retenir sans danger les déchets radioactifs. Seuls les très anciens gîtes aquifères (remontant à 30 000 ans ou plus) sont considérés sûrs à cet égard. Grâce au nouveau procédé, les savants pourront désormais les identifier.

## Programme de bourses d'études dans les disciplines du logement

Le ministre des Affaires urbaines, M. André Ouellet, a présenté récemment le Programme fédéral des bourses d'études, programme destiné à promouvoir l'étude dans les diverses disciplines du logement pour l'année académique 1978-1979. Le budget réservé à ce programme se monte à \$1 325 000 (comprenant les bourses à attribuer et celles à renouveler).

Une centaine de bourses universitaires aideront les étudiants choisis à poursuivre leurs recherches dans les domaines touchant l'habitation, tels que les aspects social, physique, économique, financier et administratif. La bourse comprend un montant destiné à aider l'étudiant à faire face à ses dépenses personnelles, ainsi qu'un versement pour les enfants à charge, les frais de cours et de déplacement du lieu de résidence à l'endroit où les cours sont donnés. Les candidats devront observer un programme d'études dont l'objectif principal est le domaine multiforme du logement.

Environ vingt-cinq bourses dites "libres" seront attribuées; elles comprennent une allocation de dépenses personnelles, un montant destiné à assumer les frais des cours et un montant correspondant aux frais de déplacement de l'étudiant.

## La chronique des arts

### Diane Juster, une artiste attachante au grand talent

“Je n’ai pas d’émotions qui me tourmentent parce que je les transpose tout de suite en musique. J’essaie de garder assez d’équilibre pour être capable de supporter le reste qui est le même pour tout le monde: des joies et des peines.” Ainsi parle Diane Juster, et cela peut paraître surprenant qu’une personne ayant écrit tant de chansons tristes puisse envisager la vie avec un tel équilibre. Une chose est sûre, il s’agit d’une jeune artiste pleine de talent qui connaîtra beaucoup de succès et une longue carrière.

Dès l’âge de cinq ans, Diane se sent fascinée par le piano. Cela la conduira plus tard à préparer un baccalauréat de piano classique. Déjà se dessine un goût marqué pour Chopin et Beethoven. Vers l’âge de 18 ans, elle décide de faire des essais du côté de la chanson. Elle interprète alors surtout des succès de Barbara. Quelques années plus tard, elle commence timidement à écrire ses premières chansons et, dès 1971, elle est encouragée dans cette voie par Stéphane Venne, impressionné par les premiers essais de



Diane Juster sourit à son nouveau succès.

Diane. Peu après leur rencontre naît la chanson *Vive les roses* qui connaîtra un immense succès...trois ans plus tard.

Toujours en 1971, Julie Arel enregistre un microsillon comprenant quatre pièces signées Diane Juster. Cependant ce n’est que trois ans plus tard que sortira sur le marché le premier 45-tours de Diane, avec

*Vive les roses* et *Ce matin*. Le succès remporté est tel qu’en septembre paraît un premier microsillon *Mélancolie*. Les ventes se montent à 30 000 exemplaires.

D’ores et déjà, un nouvel auteur-compositeur-interprète s’impose avec force au Québec. Son deuxième microsillon *M’aimeras-tu demain?* est enregistré à Paris et connaît un succès égal au premier.

Enfin, pour la première fois en septembre 1975, Diane Juster donne un tour de chant sur une scène montréalaise, présenté à guichet fermé: la critique découvre une artiste de scène de grand talent. Quelque temps après elle crée *A ma manière* pour sa grande amie Ginette Reno. Cette chanson remporte un véritable triomphe lors du passage de Ginette Reno à la Place des Arts, à Montréal, en 1976.

Diane Juster, dont le troisième microsillon *Regarde en moi* vient de paraître, a présenté dernièrement un spectacle intitulé *A coeur ouvert* au Centre national des Arts d’Ottawa, et elle effectue cet hiver sa première tournée de vingt villes québécoises.

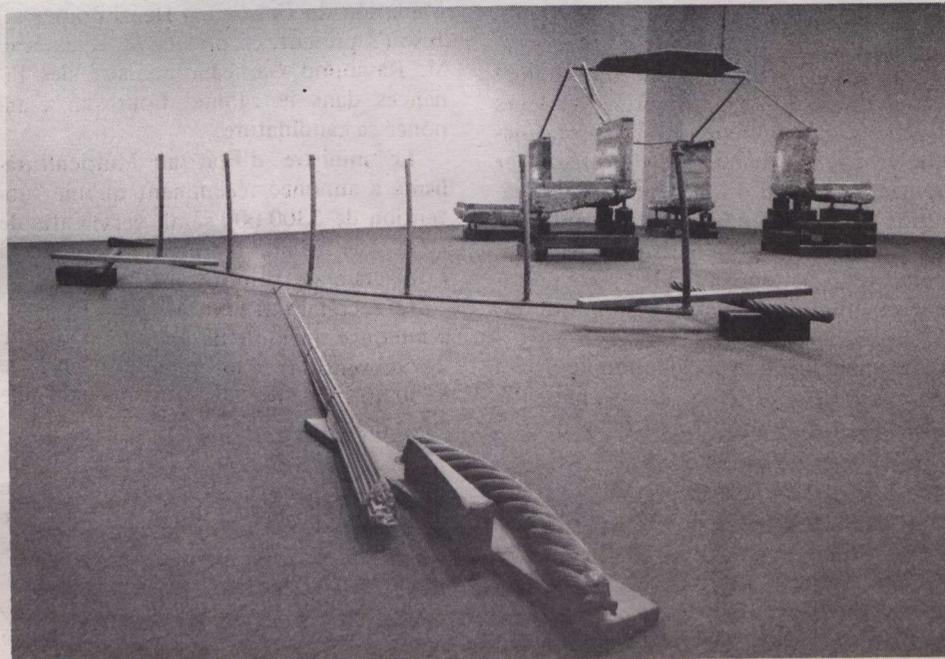
### Le Canada représenté à l’Exposition d’art de Venise

Deux artistes de l’Ontario, Ron Martin, de London, et Henri Saxe, de Tamworth, représenteront le Canada à la 38e Exposition biennale internationale d’art de Venise qui aura lieu au début de juin 1978.

Pour la première fois, les oeuvres canadiennes envoyées à la 38e Biennale de Venise feront l’objet d’une exposition particulière avant d’atteindre l’Italie. En effet, suite à une invitation du Center for Inter-American Relations à New York, la

Galerie nationale y présentera, du 8 février au 26 mars 1978, les neuf tableaux de Ron Martin et les quatre sculptures de Henri Saxe.

L’exposition est constituée d’oeuvres provenant de collections publiques et privées et comprend deux oeuvres récemment acquises par la Galerie nationale du Canada, une sculpture de Henry Saxe *Sight-Site* et un tableau de Ron Martin *Amourmort-mortamour*.



S. Campbell

La dernière saison du Ballet national du Canada, l’une des plus heureuses de son histoire, a vu la présentation de 128 spectacles devant un total de 328 244 spectateurs, ce qui représente un indice de fréquentation de 88,5 p. cent. La compagnie s’est produite en juillet au Metropolitan Opera de New York où elle a donné une douzaine de spectacles, suivis de huit représentations à Toronto et d’une tournée à Los Angeles, Chicago, Montréal et Québec. Après une nouvelle tournée au Canada effectuée à l’automne, la troupe fera, en 1978, une tournée de six semaines à l’étranger. Elle se produira dans cinq villes allemandes et trois villes hollandaises. La troupe terminera sa tournée au Coliseum de Londres où le Ballet sera à l’affiche pendant trois semaines.

## Politique fédérale... (suite de la p. 2)

- chaque citoyen canadien devrait pouvoir choisir l'une ou l'autre langue officielle comme instrument de son expression, de son épanouissement et de sa participation à la société canadienne;
- l'appartenance à l'une ou l'autre collectivité linguistique ne devrait comporter ni avantage ni inconvénient pour les citoyens quant aux services qui leur sont dispensés par leurs gouvernements ou aux possibilités qui leur sont données de prendre part à la vie économique, sociale, culturelle et politique de la nation;
- les gouvernements doivent agir de façon à promouvoir l'égalité linguistique et ne devraient pas faire en sorte de la restreindre.

Les principes susmentionnés ne sauraient se réaliser pleinement dans l'ensemble du pays sans que tous les ordres de gouvernement, ainsi que tous les citoyens, s'efforcent dans toute la mesure possible d'assurer:

- l'égalité de l'anglais et du français dans les textes de loi, au sein des assemblées législatives et devant les tribunaux;
- l'accès à l'enseignement, à tous les niveaux, dans l'une ou l'autre langue officielle;
- la disponibilité dans les deux langues officielles des services donnés aux citoyens par divers paliers de gouvernement;
- la disponibilité dans les deux langues officielles de l'information émanant des divers paliers de gouvernement;
- la disponibilité en anglais et en français des services de radiodiffusion financés par l'État;
- à chaque Canadien, la possibilité d'atteindre ses objectifs personnels au sein de la collectivité anglophone et francophone, ou encore des deux à la fois.

### Le mécanisme d'accueil

Le mécanisme d'accueil veut être le reflet d'un esprit de dialogue, de communication, de consultation avec les minorités de langue officielle. Il confère au secrétaire d'État le mandat d'assurer le rôle de porte-parole des besoins des francophones hors Québec et de présenter s'il y a lieu leurs demandes et commentaires à ses collègues du Cabinet, ceci en collabora-

tion avec les députés qui partagent leurs inquiétudes.

Le deuxième élément important de ce mécanisme est l'établissement d'un comité interministériel présidé par le sous-secrétaire d'État adjoint pour la Citoyenneté et l'Expansion du bilinguisme, comité comptant des hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, du ministère de la Santé et du Bien-Être social, du Bureau des relations fédérales-provinciales, du secrétariat du Conseil privé, du secrétariat du Conseil du Trésor, du ministère de l'Expansion économique régionale et d'autres organismes fédéraux s'il y a lieu. Ce comité fera rapport de son activité au Cabinet par l'intermédiaire du secrétaire d'État.

Les membres de ce comité devront me faire rapport directement, tous les six mois, et je remettrai chaque année un rapport au Cabinet. Leur rôle consistera à aider le gouvernement fédéral dans l'élaboration de politiques et de programmes cohérents découlant des principes énoncés plus haut.

Le troisième élément est le regroupement, au secrétariat d'État, sous une direction générale, des programmes de l'aide à l'éducation et de l'action socioculturelle. Un haut fonctionnaire, nommé à cette direction générale, devra aussi servir de secrétaire au comité interministériel. Dans chaque région, on désignera un agent du secrétaire d'État qui servira d'intermédiaire et qui transmettra au gouvernement les problèmes particuliers des minorités de langue officielle.

Je dois cependant établir bien clairement que ce mécanisme d'accueil ne remplace aucunement le rôle traditionnel des députés qui est de représenter leurs commettants. Comme par le passé, chaque groupe ou chaque individu peut aller demander conseil à son député. Le mécanisme d'accueil a pour effet d'adapter les structures du fonctionnarisme et de sensibiliser les fonctionnaires à la réalité politique et culturelle des groupes minoritaires.

### Programme d'action socioculturelle

En ce qui a trait à ce programme, j'ai annoncé à la Chambre, en octobre dernier, que les crédits accordés au programme des groupes minoritaires de langue officielle passaient de \$30 à \$75 millions pour les cinq prochaines années, soit des prévisions additionnelles de \$45 millions.

Ce programme s'appuiera sur les critères qui seront établis dans la mesure du

possible en consultation avec les représentants des minorités de langue officielle. Ces critères pourraient, par exemple, concerner le degré d'inquiétude des minorités face à: l'assimilation, la situation socioculturelle du groupe minoritaire, l'aide antérieure reçue des différents ordres de gouvernement, l'incidence des activités ou des projets du groupe minoritaire sur l'ensemble de la collectivité visée, la contribution des projets et des activités aux objectifs et aux principes énoncés et d'autres thèmes qui pourront être proposés plus tard par les groupes ou par le ministère.

...Le gouvernement fédéral se sert de ses pouvoirs politiques et administratifs pour améliorer l'action de ses organismes, tant au niveau de la création de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer leurs services auprès des groupes minoritaires qu'au niveau d'une concertation qui amènera les divers ordres de gouvernement à répondre de façon appropriée aux inquiétudes formulées.

## Nouvelles brèves

"Au terme d'une période de réflexion, j'en suis venu à la conclusion que je dois...faire le plongeon dans la politique". C'est par ces mots que M. Claude Ryan, directeur du journal montréalais *Le Devoir*, annonçait, le 10 janvier, son entrée dans la course au leadership du Parti libéral du Québec. (Il a fait son annonce 68 ans jour pour jour après la fondation du *Devoir* par Henri Bourassa.) Jusqu'à présent, en plus de M. Ryan, seul M. Raymond Garneau, ministre des Finances dans le cabinet Bourassa, a annoncé sa candidature.

Le ministre d'État au Multiculturalisme a annoncé récemment qu'une subvention de \$300 000 serait versée afin de créer une chaire d'études hongroises à l'Université de Toronto.

Le secrétaire d'État, M. John Roberts, a annoncé au mois de janvier l'octroi de 21 subventions d'un montant total de \$139 405 au titre du programme d'aide aux associations bénévoles.

Le second et dernier volume du rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, dirigée par le juge Thomas Berger, vient de paraître.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a confirmé le 11 janvier, à Paris, que l'UNESCO participerait à Terre des Hommes 1978.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*